



Affaire suivie par

Téléphone 03 86 59 02 64

Fax 03 86 59 90 37

Mél ien58sn1@ac-dijon.fr

Ecole Pierre Brossolette Rue Bernard Palissy 58000 NEVERS Madame Annette GIEN, Inspectrice de l'Education Nationale

Α

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles et leurs adjoints Mmes et MM les enseignantes et enseignants spécialisés et psychologues des RASED

Nevers, le 7 septembre 2016

NOTE DE SERVICE N° II

Comme chaque année, ma deuxième note de service est consacrée principalement aux modalités de l'inspection individuelle.

Je vous rappelle que l'inspection individuelle est désormais basée, depuis deux ans, sur le référentiel des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation (arrêté du 1/07/13 paru au JO du 18/07/13 et publiée au BO n°30 du 25/07/13). http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

> Le référentiel de compétences

Ce référentiel s'adresse à tous les professionnels du professorat et de l'éducation qui partagent un tronc commun avant d'être décliné par métier. C'est pourquoi, après avoir énoncé ces compétences communes, vous trouverez ce qui vous est particulièrement adressé suite à cette expression « en particulier à l'école ». La polyvalence et le socle commun sont réaffirmés puisqu'il s'agit :

- « de tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire »
- « d'ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».
- « d'offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ».

L'école maternelle fait l'objet de plusieurs paragraphes qui traitent de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage, de la nécessaire gestion de l'espace et du temps afin de favoriser la sécurité physique et affective.

Le préavis d'inspection qui est joint en annexe s'appuie sur ce référentiel.

> L'inspection individuelle

Les inspections individuelles débuteront à partir du 19 septembre.

L'inspection s'effectue à partir des résultats des élèves et de l'observation de séquences mis en relation avec les outils de préparation, de régulation, d'évaluation, mais aussi avec le « contexte éducatif ». A ce sujet, il vous appartiendra de commenter les indicateurs de l'école en vous référant au questionnaire Arc en ciel afin de montrer l'articulation avec votre action dans la classe. A ce titre, je serai particulièrement attentive aux modalités d'accompagnement des élèves en difficulté. Je vous rappelle que comme l'an dernier, une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à

des fins diagnostiques, peut être organisée au début de la classe de CE2. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.

I/ Points d'observations et d'échanges

Pour la maternelle je continuerai d'observer la mise en place des programmes 2015 et, plus précisément cette année, la manière que vous avez d'assurer leur progressivité au sein de l'entité à part entière que l'école maternelle constitue désormais. Je serai également attentive aux modalités d'évaluation que vous aurez choisies et élaborées collégialement. En effet la circulaire de rentrée 2016 précise très clairement que si le carnet de suivi des apprentissages est obligatoire au cycle 1, le format est laissé à l'appréciation des équipes.

J'évoquerai un troisième point d'observation avec vous : les modalités de **liaison GS/CP** avec notamment l'utilisation de la synthèse des acquis des élèves établies à la fin du cycle 1.

Pour les cycles II et III, je m'attacherai plus spécifiquement à la mise en place des nouveaux cycles et des nouveaux programmes. Je vous rappelle à ce sujet que de très nombreuses ressources sont d'ores et déjà disponibles sur le site Eduscol. J'échangerai également avec vous sur les nouvelles modalités d'évaluation.

Pour l'ensemble de la scolarité j'accorderai une attention particulière aux usages du numérique que vous pouvez faire en fonction de l'équipement de l'école.

Les inspections prennent également en compte l'investissement et le travail de l'enseignant au sein de l'équipe. C'est en effet le travail d'équipe qui permettra la mise en place de la progressivité dans les apprentissages des nouveaux programmes et des nouveaux cycles.

II/ Modalités de l'inspection

L'inspection individuelle se déroule en trois temps :

. Avant l'inspection : envoi du préavis d'inspection. Je vous demande de le retourner le plus rapidement possible pour que je puisse en prendre connaissance avant ma venue. Dans le cadre de la priorité accordé au numérique, j'attire votre attention sur le paragraphe consacré à ce domaine.

Je vous demande de consacrer une attention toute particulière au questionnaire Arc en ciel. Afin de poursuivre la réflexion sur l'aménagement du temps scolaire, vous joindrez votre emploi du temps puisque cela fera systématiquement l'objet d'un point de l'entretien en lien avec le PEDT. La circulaire de rentrée invite à une réflexion sur la nouvelle temporalité tant au niveau du cycle qu'au niveau de l'emploi du temps hebdomadaire et périodique.

- . Pendant l'inspection : j'observerai plus particulièrement les priorités énoncées ci-dessus. Pour être utile et efficace, l'inspection doit s'appuyer sur les éléments objectifs disponibles dans la classe qui permettent de contrôler la réalité et la qualité des apprentissages effectués par les élèves et d'apprécier l'organisation pédagogique adoptée. Le professeur des écoles inspecté voudra donc bien rassembler les documents indiqués dans le préavis, qu'il mettra à ma disposition en un lieu de la classe qu'il aura prévu et aménagé.
- . Après l'inspection : l'entretien permettra d'échanger sur les choix qui sont les vôtres pour organiser les apprentissages de vos élèves, de répondre à vos questions, de dresser des perspectives d'évolution de carrière, de travail et de formation professionnelle.

Le rapport d'inspection reprend les termes de l'analyse et de l'entretien. Il porte sur l'ensemble des activités de l'enseignant, en les éclairant par le contexte de l'école dans laquelle elles se situent. Il est à la fois bilan, conseil et détermination d'objectifs à venir jusqu'à la prochaine inspection.

Dernier point de cette note de service : je vous remercie de respecter la date d'observation des effectifs fixée cette année au **22 septembre 2016** et jusqu'à échéance de la date limite de validation soit jusqu'au **26 septembre 2016 inclus.**

En vous souhaitant une bonne continuation.

Signé Annette GIEN